

TGIRT-EIBJ WASWANIPĪ

UA 26-65, 86-66, 87-63 et 87-64

Procès-verbal de la **QUATORZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 13 février 2019, à la salle numéro 233 des Premières Nations Cris à Waswanipi



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 11 DECEMBRE 2019

Table de GIRT de Waswanipi

Présences à la rencontre du 13 février 2019



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

Délégués et substituts

Groupe d'utilisateurs	Délégué	Présence	Substitut	Présence
Chef de la communauté et/ou maire et/ou président de BGA	Marcel Happyjack			
	Amélie Béchar			
	Félix Guay			
	Yan Bernard			
	Julie Fillion		Francis Perreault	
	Valérie Moses			
	Frédéric Laliberté			
	Denis Chiasson			
PRAU	Julie Laberge (jusqu'à 12h00)	x		
	Jean-Sébastien Roy	x		
	Jean-Claude Villeneuve			
	Derrick Neeposh		J-P. Picard	
Gestionnaire de réserve faunique	Mireille Gravel			
Pourvoirie				
Locataire à des fins agricoles				
Maître de trappe/Titulaire de permis de	Paul Dixon (à partir de 10h35)	x		
Environnement et Eau	Johnny Cooper			
Entreprises sylvicoles				
Travailleurs forestiers (usine)				
Travailleurs forestiers (forêt)				
Groupe de travail conjoint	Sydney Ottereyes			
Développement économique local	Eli Moore			
Produits forestiers non ligneux				
Véhicule hors route				
Villégiateurs	Étienne Gobeil	x		
Industrie minière exploitation	Steve Gaudreault			
Industrie minière exploration	Kiril Mugeran			
Tourisme/récréation en forêt/culture				
Chasseurs/pêcheurs/observateurs faunique				
Énergie/biomasse	Pascal Tremblay			
Groupes jeunesse	Ryan Trapper			
Groupes de femmes	Louise B. Saganash			
Groupes aînés	Jonathan Sutherland			

Observateurs, invités

Organisme	Observateur, invité	Présence
GREIBJ	Martin Fillion (animateur)	x
	Johanne Morasse	x
MFFP-Forêt	Éric Labelle	x
MFFP-Faune	Julien Second	
Gouvernement de la Nation Crie	Stéphane Ouellet	
Administration régionale Baie-James		
Invité	Johnny-Paul Picard	x

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ WASWANIPI

QUATORZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h 15. L'animateur demande un tour de table. Comme tous les participants présents sont francophones, l'animateur propose d'animer la rencontre en français.	Un invité accompagne M. Jean-Sébastien Roy (M. Johnny-Paul Picard). Il représente Mishtuk Corporation au niveau des entrepreneurs. Il est proposé de modifier la composition de la TGIRT pour permettre à M. Picard de participer à titre de délégué.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert. Un délégué demande s'il est censé parler du tronçon de sentier de VHR passant au nord du lac Cavan. L'animateur mentionne que non, mais propose d'ajouter le point à l'ordre du jour. Cet élément pourra faire l'objet d'un nouvel enjeu dans la grille. Il demande une proposition d'un libellé d'enjeu de manière à pouvoir l'indiquer au point 6. b) de l'ordre du jour. Il est suggéré de libeller l'enjeu comme suit : « Maintien de l'accès au territoire pour tous les utilisateurs ».	Sur proposition de M. Étienne Gobeil, dûment appuyé par M. Jean-Sébastien Roy, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec la modification demandée.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 14 février 2018	Les participants prennent quelques instants pour relire le procès-verbal de la rencontre du 14 février 2018. Une attention particulière est portée aux éléments de suivi. L'animateur profite de ce point pour inviter les délégués à consulter la section membre. Il prend un moment pour en expliquer le fonctionnement. M. Paul Dixon se joint à la rencontre à 10 h 35. Les participants passent du français à l'anglais.	Sur proposition de M. Paul Dixon, dûment appuyé par M. Jean-Sébastien Roy, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que proposé.
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 11 juillet 2018	Les participants prennent quelques instants pour relire le procès-verbal de la rencontre du 11 juillet 2018. Certains délégués n'ont pas été en mesure d'en prendre connaissance. L'animateur porte une attention particulière aux éléments de suivi.	M. Paul Dixon propose l'adoption du procès-verbal tel que proposé. Seul M. Jean-Sébastien Roy peut l'appuyer. Ce dernier souhaite prendre un moment après la rencontre pour le relire et avant d'en appuyer l'adoption. Le procès-verbal de la rencontre est finalement adopté par courriel le 18 avril 2019.
5. Correspondance	Une correspondance a été reçue au GREIBJ de la part du MERN, dont l'objet est une consultation pour le renouvellement de droits exclusifs sur certaines	Sur proposition de M. Étienne Gobeil, dûment appuyé par M. Jean-Sébastien Roy, il est unanimement

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>portions de sentiers de VHR. Cette correspondance est transmise aux TGIRT concernées, dont celle de Waswanipi pour leur consultation. En vue des discussions déjà amorcées, l'animateur affiche la carte interactive des chemins multi-usages à l'écran sur laquelle on retrouve également une couche des sentiers de VHR.</p> <p>Un délégué profite de ce point pour exprimer certaines préoccupations quant à l'augmentation des VHR dans les aires de trappe, à la suite des aménagements forestiers. Cette recrudescence des VHR dans l'habitat de l'orignal occasionne un certain dérangement à l'espèce. L'animateur rappelle l'objet précis de la correspondance qui concerne le renouvellement de droits exclusifs pour certains sentiers, ce qui n'a pas nécessairement pour effet d'accroître l'activité des VHR sur le territoire, mais peut-être davantage d'encadrer cette activité. Le délégué comprend l'objet de la lettre, mais souhaite néanmoins adresser la problématique du dérangement causé par les VHR à la faune et à son mode de vie. Ses observations remontent jusqu'aux débuts des activités de récolte sur le territoire, lesquelles activités ont pu avoir un impact majeur tout au long des dernières décennies. Un autre délégué mentionne que les pratiques ont tout de même évolué depuis et qu'il serait opportun de donner une dimension plus scientifique quant à l'impact des activités humaines sur la faune.</p> <p>Un autre délégué soulève une préoccupation directement reliée à l'émission ou au renouvellement d'un droit exclusif exercé par un club de VHR, ce qui restreint l'accès aux sentiers pour tous. Il souhaiterait que certaines portions demeurent accessibles à tous. Un délégué du groupe des maîtres de trappe réagit en mentionnant qu'il ne fait pas de sens qu'un club puisse exiger un droit de passage dans les aires de trappe alors qu'ils ne sont pas disposés à payer un droit aux maîtres de trappe. Au moins deux délégués sont d'accord quant à l'existence d'un enjeu relatif à l'accès au territoire pour tous, bien que les intérêts plus particuliers puissent diverger quelque peu.</p> <p>L'animateur tente de ramener les discussions en lien plus direct avec l'objet de la correspondance reçue au GREIBJ. Un délégué exprime ses attentes relatives à certains tronçons. Il demande que le</p>	<p>convenu de demander au MERN que le tronçon passant au nord du lac Cavan ne fasse l'objet d'aucun droit exclusif et qu'il demeure accessible à tous. Il en est de même pour le tronçon reliant le lac Cavan dans la portion Est et le chemin du lac Cavan. L'animateur fera suivre cette demande ainsi que la correspondance au GNC pour leur consultation.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>tronçon passant au nord du lac Cavan devienne un tronçon sans droits exclusifs. Un autre délégué rappelle les impacts liés au développement des sentiers de VHR et mentionne que ce développement, de la manière qu'il est opéré par les clubs, va à l'encontre des droits des maîtres de trappe. L'animateur apporte une nuance en mentionnant que l'exercice d'un droit exclusif par un club de VHR peut contribuer à mieux encadrer cette activité. Pour le délégué, cela va dans le même sens que ce qu'il dit. On (nous) ne peut encadrer l'utilisation des sentiers de VHR de manière à en limiter l'expansion de part et d'autre. Les sentiers utilisés par les trappeurs ne passent pas tout à fait aux mêmes endroits que les sentiers utilisés par d'autres groupes. Les sentiers de motoneige utilisés par les trappeurs par exemple, passent souvent sur des lacs ou des étangs gelés ainsi que dans des endroits ouverts. Il n'y a pas de financement disponible pour la construction de sentiers par les trappeurs. Ces derniers fonctionnent avec peu de moyens.</p> <p>L'animateur réitère sa question à savoir quel avis les délégués souhaitent exprimer relativement à la demande de renouvellement de droits exclusifs faisant l'objet de la correspondance. Le délégué du groupe des maîtres de trappe demande de la faire suivre au GNC. Une attente est également exprimée pour la portion au nord du lac Cavan. Il est demandé qu'il n'y ait pas de droits exclusifs pour cette portion. Un autre délégué exprime son accord quant à cette demande. On demande également de retirer le tronçon reliant le lac Cavan dans la portion Est. Il y a actuellement un droit exclusif pour cette portion et d'ailleurs, personne ne l'utilise.</p>	
6. Suivi des enjeux		
a) Équilibre entre les aspects économiques et ceux liés à la nature	L'animateur introduit ce nouvel enjeu et mentionne qu'il a été soulevé par le délégué du groupe des maîtres de trappe. Il mentionne également le besoin suggéré. Le délégué souhaite préciser le besoin en ajoutant l'activité minière. Le délégué fait une mise en contexte en expliquant les changements qu'il a observés sur le territoire depuis les 30 à 40 dernières années sur le territoire, depuis la signature de la CBJNQ. Cela n'a pas seulement un impact sur la faune, mais également sur les modes de vie	Sur proposition de M. Paul Dixon, dûment appuyé par M. Étienne Gobeil, il est résolu de demander au GNC et au MFFP de poursuivre les études entreprises dans le passé quant à l'impact des coupes forestières sur l'habitat de l'orignal et d'élargir ces études à la martre et à la faune en général.

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>traditionnels des cris. L'animateur invite les délégués à revenir sur les libellés de l'enjeu et du besoin. Il demande si cela reflète bien ce qui a été exprimé à la dernière rencontre et précisé il y a quelques instants. Il demande aux autres délégués s'ils sont d'accord avec l'introduction de ce nouvel enjeu et ce nouveau besoin. Le délégué du groupe des maîtres de trappe explique qu'il y a un écart observable entre ce qui avait été prévu dans la CBJNQ, et ce qu'on observe sur le terrain aujourd'hui, notamment pour ce qui concerne certaines mesures de protection à l'échelle des aires de trappe. Dans les modalités particulières, il n'a jamais été possible de discuter de l'activité minière. Le délégué suggère de relire attentivement les termes de la CBJNQ. Selon le délégué, des dispositions en lien avec la foresterie ont été convenues dans le passé pour assurer une protection de l'habitat de l'orignal, mais cela ne fonctionne pas. Ajoutez à cela l'activité minière, cela lui apparaît inutile. Les suivis des populations d'orignaux réalisés par satellites et par avion révèlent que tout bien de ce côté, mais on néglige de vérifier auprès des maîtres de trappe. Tout le monde croit que les populations d'orignaux se portent bien, mais ce n'est pas tout à fait le cas, notamment en certaines périodes de l'année. Pourtant, des études scientifiques révèlent bien qu'il y a un problème. L'animateur demande à nouveau aux délégués de valider le libellé de l'enjeu et du besoin. Les discussions reprennent sur le contexte des 30 à 40 dernières années. Le délégué du groupe des maîtres de trappe mentionne que certaines aires de trappe ont été récoltées à 90 %, ce que certains appellent de la foresterie « légère ». Avec le développement minier qui semble prendre de l'envergure, on peut imaginer à quoi ressemblera le territoire dans une centaine d'années. L'animateur mentionne que la TGIRT a un pouvoir limité devant l'envergure du problème soulevé, mais qu'elle en a un, aussi minime soit-il. Il sollicite l'avis des autres délégués. Un délégué du groupe des PRAU exprime son accord avec les libellés de l'enjeu et du besoin. Maintenant, il reste à voir quelles actions concrètes peuvent être prises, quelles cibles identifiées et quels indicateurs privilégier. Il y aura lieu éventuellement de voir quel impact pourrait avoir les moyens convenus sur les autres utilisateurs. Une déléguée du groupe des BGA</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>mentionne qu'il s'agit d'un enjeu assez large pour le moment, qui touche l'environnement forestier dans son ensemble. À ce stade-ci, il est difficile d'évaluer l'incidence des actions qui pourraient être convenues sur nos petites attributions en bouleaux. Elle est d'accord avec l'enjeu et le besoin pour le moment. Il reste à voir comment cela se traduira en actions et c'est là qu'il risque d'y avoir des discussions. L'animateur confirme que tous sont à l'aise avec les libellés de l'enjeu et du besoin. Il demande maintenant au délégué du groupe des maîtres de trappe s'il souhaite déjà proposer un moyen concret. Ce dernier exprime un souhait que les compagnies forestières et le MFFP poursuivent leurs études dans les aires protégées entreprises dans le cadre de consultations forestières, à savoir si les populations d'orignaux s'y maintiennent. On doit évaluer l'impact d'une coupe forestière dans l'habitat de l'orignal. Le délégué souhaite que les études se poursuivent en ce sens, comme il a déjà été convenu lors de consultations tenues à Waswanipi. Pour un autre délégué, cette question est encadrée par l'entente de la Paix des Braves. On peut comprendre que le moyen est travaillé à un autre niveau. L'animateur suggère de préciser le moyen qui est de poursuivre les études déjà entreprises dans le passé, quant à l'impact des coupes forestières sur l'habitat de l'orignal. Le délégué du groupe des maîtres de trappe confirme et propose que ces études couvrent plus largement la faune en général. Il mentionne que l'orignal disparaît quelques années suite à une coupe. Il explique également ce qui nuit à son retour progressif dans les années qui suivent, notamment la prolifération des bleuets qui attire les ours. L'animateur précise que la demande de poursuivre les études devrait être adressée au GNC et au MFFP. Le délégué du groupe des maîtres de trappe demande que la TGIRT transmette une résolution en ce sens. Il en fait la proposition, le délégué du groupe des villégiateurs appuie. L'animateur rédigera un projet de résolution et le transmettra aux délégués pour leur validation. Le délégué du groupe des maîtres de trappe demande d'ajouter la martre dans l'action proposée. Il sera donc fait mention de l'habitat de l'orignal, celui de la martre et les habitats fauniques en général. Il en explique les motifs.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
<p>b) Maintien de l'accès au territoire pour tous les utilisateurs</p>	<p>L'enjeu du maintien de l'accès au territoire pour tous les utilisateurs a été soulevé par le délégué du groupe des villégiateurs. Ce dernier introduit l'enjeu qu'il a soulevé en mentionnant un projet actuellement élaboré par les clubs VHR et devant permettre de relier le Lac-Saint-Jean et l'Abitibi en passant par le territoire d'EIBJ. Il fait état de la dynamique de cohabitation entre les clubs VHR et les autres utilisateurs et une tendance de la part des clubs de VHR à s'approprier certaines portions de sentiers entretenues jusque-là par d'autres utilisateurs. Il y a maintenant un projet d'envergure en élaboration par les clubs VHR et le gouvernement, mais les autres utilisateurs ne sont pas impliqués ni même consultés. Déjà en colère de perdre un libre accès sur certains tronçons qu'ils utilisaient et entretenaient dans le passé, les utilisateurs se demandent maintenant pourquoi établir un lien entre l'Abitibi et le Lac-Saint-Jean? Qui a demandé ça? Et pourquoi réaliser un tel projet sur notre territoire? Il y a une préoccupation d'encadrer l'activité des VHR, mais pour ce qui concerna la sécurité, les forces de l'ordre font déjà un très bon travail. Des infractions au code de la sécurité se produisent quelques fois dans les sentiers, mais à des fréquences qui peuvent être comparable à ce qu'on observe sur les routes. Toutefois, il s'agit d'un projet qui concerne tous les utilisateurs du territoire et à ce titre, nous ne voulons pas être mis à l'écart de tels projets et décisions.</p> <p>Du point de vue du délégué du groupe des maîtres de trappe, il y a trop de sentiers de motoneige. Ces sentiers constituent des obstacles à certains endroits et les motoneiges occasionnent du dérangement par le bruit.</p> <p>Le délégué du groupe des villégiateurs souhaiterait que le projet de lien interrégional fasse l'objet d'une analyse en regard des retombées et des impacts, qu'on établisse les pour et les contres. Pour le délégué du groupe des maîtres de trappe, ce cas évoque bien la question de l'équilibre entre les aspects économiques et ceux liés à la nature. Le développement du tourisme peut occasionner des impacts.</p> <p>Une grande question demeure à savoir pourquoi établir un lien VHR interrégional. Cela s'inscrit dans un enjeu que l'on perçoit comme étant l'accès au territoire pour tous les utilisateurs. Le besoin consiste</p>	<p>L'animateur transmettra une demande aux instances gouvernementales concernées par le projet de lien VHR interrégional. L'objet de cette demande sera de connaître les raisons qui motivent la mise en place d'un tel lien et la réalisation d'une analyse de retombées et des impacts découlant d'un tel lien.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>à savoir pourquoi établir un lien VHR interrégional. Un autre délégué affirme sa vision à savoir que les clubs peuvent utiliser les sentiers existants qui sont utilisés et entretenus par tous, mais ne sont pas justifiés d'y imposer des droits, surtout lorsqu'il s'agit d'anciens chemins forestiers dont la construction a été financée par les compagnies forestières.</p>	
<p>7. Aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL) (Virginie Cayer)</p>	<p>M^{me} Virginie Cayer donne sa présentation à distance, par conférence téléphonique. Une présentation PowerPoint est affichée à l'écran. Elle aborde l'objectif qui est de bien comprendre les gradients d'intensité sylvicoles et la notion d'aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL). Le MFFP souhaite également recueillir les préoccupations et les commentaires des membres de la TGIRT s'il y a lieu.</p> <p>La classification des stratégies d'intervention sylvicole ou la désignation d'AIPL repose essentiellement sur trois critères que sont la productivité, la dynamique forestière et les contraintes à l'aménagement. L'intensité sylvicole peut s'exprimer selon trois gradients à savoir les gradients intensifs, de base et extensifs. La présentatrice donne une brève explication de chacun des trois gradients et leurs contextes d'application. Au moyen d'illustrations, elle expose les scénarios d'aménagement prévus pour chacun des trois gradients. M^{me} Cayer précise que l'objet de cette présentation est surtout d'expliquer comment sont ciblées les AIPL proposées. Elle énonce brièvement comment se dérouleront les étapes à venir de consultation sur les AIPL. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale de production de bois qui elle aussi fait l'objet de consultations.</p> <p>M^{me} Cayer explique où les AIPL sont susceptibles de se retrouver, compte tenu de la végétation dominante, des conditions d'accessibilité et des usages actuels du territoire. La proximité des usines et de la main-d'œuvre, l'état du réseau routier et les investissements sylvicoles consentis à ce jour font partie des critères de priorisation des AIPL. À la suite de la désignation d'AIPL, on prévoit notamment effectuer du reboisement au moyen de plants améliorer et avec une densité de 2 000 plants/ha. On prévoit aussi y effectuer des éclaircies précommerciales. On y prévoit également des suivis</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>plus fréquents pour s'assurer qu'on atteint les objectifs sylvicoles.</p> <p>Un délégué expose une critique des modes d'aménagement mis de l'avant sur le territoire, notamment les stratégies sylvicoles visant à accroître le rendement des arbres, notamment l'utilisation d'essences à croissance rapide. Il mentionne que la sylviculture a un effet néfaste sur les habitats fauniques. Un autre délégué mentionne que la sylviculture n'a pas seulement des effets néfastes, mais peut également contribuer à la faune. À cet effet, l'animateur rapporte une diapositive de la présentation qui illustre l'approche extensive, laquelle permet l'établissement d'une végétation mixte.</p> <p>Une carte interactive sera disponible sous peu, permettant aux membres des TGIRT d'émettre leurs préoccupations et commentaires de façon géoréférencée. L'animateur utilise la carte interactive dans le cadre des consultations sur les PAFI-O pour expliquer comment devrait fonctionner la carte interactive des AIPL.</p>	
8. Suivi de la modification du PAFI-T 2018-2023	M. Labelle rappelle les dernières étapes dans l'agenda des consultations des TGIRT sur les PAFI-T. Il y a eu une préconsultation des TGIRT qui a pris fin le 30 novembre 2018, puis un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'à la fin décembre. Un seul commentaire a été reçu de la TGIRT de Waskaganish. La consultation de la TGIRT est terminée.	
9. Consultation publique sur les PAFI-O	Les consultations publiques sur les PAFI-O se déroulent du 28 janvier au 22 février 2019. Une rencontre d'information a eu lieu la veille à l'hôtel de ville, à 19 h. M. Labelle explique brièvement sur quoi précisément portent les consultations.	
10. Divers		
a) TGIRT regroupée pour traiter des sentiers VHR – 20 février 2019	L'animateur fait une mise en contexte des dernières représentations locales entourant l'utilisation des sentiers VHR et l'émission de droits exclusifs. Il y a également des préoccupations qui ont été soulevées en regard de travaux de récolte effectués près de sentiers VHR. Un délégué demande si la rencontre aura bien lieu. L'animateur mentionne avoir reçu peu de confirmations à ce jour et une condition pour la tenue de la rencontre et la confirmation de présence	L'animateur transmettra un rappel aux personnes convoquées qui n'ont pas encore répondu.

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>de la part des quatre clubs de VHR. Un sondage Doodle avait été transmis aux membres des trois TGIRT concernées et à la suite du sondage, la date du 20 février en début d'après-midi a été retenue. La rencontre regroupée aura donc lieu à cette date, à l'hôtel de ville de Chapais. L'utilisation des sentiers VRH est le seul point inscrit à l'ordre du jour. Cette rencontre poursuit deux objectifs, soit de donner une information commune à tous et convenir de conditions préliminaires d'acceptabilité sociale.</p> <p>Un délégué exprime son souhait que puisse avoir lieu la rencontre et demande qu'un rappel soit transmis aux personnes convoquées. L'animateur s'engage à transmettre un rappel aux personnes convoquées qui n'ont pas encore répondu.</p>	
<p>b) Comité technique sur la gestion des accès en terres de catégorie II – Arrimage avec les terres de catégorie III (Sébastien Leduc)</p>	<p>En remplacement de M^{me} Sonia Légaré, M. Éric Labelle donne une présentation pour ce point. D'entrée de jeu, M. Labelle mentionne l'existence d'une TGIRT sur les terres de catégorie II et un mandat entrepris à cette table, qui concerne la gestion des accès.</p> <p>Dans le cadre du mandat concernant la gestion du réseau routier sur les terres de catégorie II, il y a un enjeu d'accès au territoire, comme aux TGIRT sur les terres de catégorie III. Cet enjeu se décline en deux objectifs qui sont de limiter l'expansion du réseau routier et réduire la redondance des accès. Relativement au premier objectif, il y a une préoccupation de réduire la pression sur l'environnement. Le réseau routier a tendance à s'élargir et il y a une difficulté à limiter cette expansion, compte tenu des implications liées au régime de la coupe en mosaïque, des besoins à venir en matière d'aménagement forestier et de la présence de nombreux utilisateurs du territoire. Néanmoins, les membres du comité technique ont entrepris de vérifier les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard du maintien ou de la fermeture de certains chemins.</p> <p>À ce jour, 4 aires de trappes ont été sélectionnées dans le cadre d'un projet pilote visant à sonder les attentes et les besoins des maîtres de trappe. Ces aires de trappe se trouvent en terres de catégorie II et ont été sélectionnées de manière à représenter les différentes communautés cibles et les éléments de contexte soulevés plus haut, dans leur diversité. En</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>vue de préparer les rencontres avec les maîtres de trappe, les membres du comité ont établi une carte des chemins et demandé aux planificateurs les implications opérationnelles liées à leur fermeture, s'il y avait besoin de le faire.</p> <p>M. Labelle expose les travaux réalisés à ce jour. Il précise que ce travail ne constitue pas une consultation, mais a pour but uniquement de connaître les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard des accès. Au terme de l'exercice, les membres du comité technique ont réalisé que l'échantillon retenu est très restreint. Également, il est apparu difficile pour les aménagistes de sélectionner des cibles de fermeture à court terme, notamment en raison des blocs orphelins. Et lors des consultations des maîtres de trappe, ces derniers n'ont exprimé aucune demande de fermeture de chemins forestiers. Contre toutes attentes, ils ont plutôt demandé que certains accès soient remis en état. Les membres du comité avancent une hypothèse que si le sondage couvrait un plus grand nombre de maîtres de trappe et en terres de catégorie III, les résultats pourraient être différents. Les membres du comité ont émis certaines recommandations qui concernent les terres de catégorie II, mais souhaitent que ces dernières trouvent écho sur les terres de catégorie III. M. Labelle expose la démarche qui pourrait être entreprise sur les terres de catégorie III.</p> <p>M. Labelle aborde l'objectif no 2 dans le cadre du mandat du comité technique sur l'accès au territoire. La redondance du réseau routier peut s'exprimer notamment par des boucles dont la nécessité peut être discutable. On analyse également d'autres avenues, dont l'utilisation d'anciens corridors plutôt que la construction de nouveaux chemins. Il y aurait lieu également d'éviter les entrées multiples et les chemins en parallèle.</p> <p>Un délégué se dit surpris qu'aussi peu de considération soit portée aux aires de trappe sur les terres de catégorie II en comparaison des terres de catégorie I et II. De plus, ces questions telles que les accès sur le territoire des aires de trappes sont souvent débattues avec les instances politiques et non avec les maîtres de trappe directement. C'était un commentaire qu'il souhaitait exprimer.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
<p>c) Gestion des chemins en terres de catégorie III (Éric Labelle)</p>	<p>M. Éric Labelle amorce sa présentation en expliquant le contexte dans lequel s'inscrit la démarche entreprise par M^{me} Sonia Légaré, en lien avec le caribou forestier.</p> <p>M. Labelle introduit sa présentation en mentionnant que la gestion des voies d'accès en lien avec le caribou forestier est un enjeu majeur. Dans ce contexte, il est proposé d'élaborer un plan de gestion des chemins.</p> <p>L'objectif d'un plan de gestion des chemins est de prendre en compte les préoccupations des utilisateurs aux TGIRT. Il s'agit également d'un élément clé pour la diminution des impacts environnementaux associés à l'aménagement forestier. Il y a déjà plusieurs années qu'on parle de réaliser un plan de gestion des chemins dans la région et les travaux en ce sens ont très peu évolué, sinon depuis les derniers mois. On en est encore à une étape préliminaire. Ceci peut s'expliquer par l'envergure du territoire et la complexité du travail à réaliser, compte tenu de ressources limitées. Le plan repose sur deux fondements que sont les valeurs communes des utilisateurs et une compréhension partagée des enjeux régionaux, notamment en lien avec le caribou forestier. La solution proposée est une mise en priorité des enjeux qui est en cours au MFFP, puis l'adhésion des partenaires. La première étape consiste à identifier les enjeux et les valeurs, puis établir un réseau de base, ce qui a déjà été fait et dont une carte est disponible sur le site du GREIBJ. Par la suite, on détermine les valeurs sur le territoire. Le caribou forestier par exemple est un enjeu sur certaines portions du territoire. On sait par exemple qu'il n'y a pas de caribous forestiers au sud de l'UA 87-62. Toutefois, il pourrait y avoir d'autres valeurs sur cette portion de territoire. À certains endroits par exemple, ça peut être l'original. On doit donc amasser les préoccupations en lien avec le réseau de base, puis identifier les zones en fonction des valeurs et des vocations du territoire, puis établir des objectifs d'aménagement pour chacune des zones. Si le plan de gestion des voies d'accès aboutit à des actions visant l'ouverture ou la fermeture de certains accès, dans tous les cas, cela passera par tout le processus de consultation déjà en force.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Le besoin du MFFP repose sur la mise en œuvre d'un plan de restauration pour le caribou forestier. Aussi, le MFFP consulte les TGIRT pour savoir quels sont les besoins des utilisateurs en lien avec un plan de gestion des voies d'accès. M. Labelle mentionne les autres valeurs déjà identifiées. Les intervenants du MFFP ont un besoin de rétablir l'habitat du caribou forestier, mais cela doit se faire en harmonie avec l'ensemble des valeurs et des besoins des utilisateurs du territoire forestier. Pour M. Labelle, l'idéal serait de s'asseoir ensemble dès le départ. Mais la question à savoir qui fera le plan de gestion des chemins reste à préciser. M. Labelle fera le suivi avec M^{me} Légaré et M. Leduc afin de préciser la question.</p> <p>Un délégué du groupe des maîtres de trappe demande sur quelles bases on est en mesure d'établir qu'il n'y a pas de caribous forestiers dans certaines portions du territoire, sur une base scientifique non autochtone et sur celle des observations des maîtres de trappe. Les approches scientifiques actuelles lui apparaissent peu fiables et on les utilise pour émettre des conclusions similaires pour d'autres espèces, dont le cougar. Le délégué exprime un commentaire en lien avec les pressions anthropiques exercées sur la faune. D'autre part, il suggère une mesure plus sensée que le gouvernement pourrait prendre. Son aire de trappe se trouve tout près de Chapais et de Chibougamau, où la chasse sportive est très présente et où l'on retrouve une forte densité de chemins ouverts en permanence. On ne demande pas un moratoire sur la chasse sportive et on respecte cet usage et les camps de chasse. On souhaite toutefois que le gouvernement réduise la densité de chemins ouverts en permanence. Par chance, le mode de vie des trappeurs autochtones depuis des générations a permis de préserver le territoire et ses ressources. Mais la foresterie a causé une destruction et l'activité minière est à nos portes.</p> <p>En réponse à la question du délégué représentant le groupe des maîtres de trappe, M. Labelle mentionne quelques-unes des personnes qui œuvrent sur le comité pour le rétablissement du caribou forestier, notamment M^{me} Sonia Légaré, M^{me} Nadia Saganash et M. Stephan Ouellet.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
11. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 13 h.	Sur proposition de M. Paul Dixon, dûment appuyé par M. Johnny Picard, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
BGA	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
EIBJ	Eeyou Istchee Baie-James
GNC	Gouvernement de la nation crie
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-O	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRAU	Permis de récolte pour approvisionnement d'une usine
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
VHR	Véhicule hors route